

**La Responsabilité sociale des entreprises (RSE) enjeu du dialogue social**

**Stage FGMM-CFDT – 7-11 fév. 2022**

Responsables du stage : Jean-Michel DENIS, Nicole MAGGI-GERMAIN (I.S.S.T.) – Université Paris I) Marc AUBRY (FGMM-CFDT)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi  7 fev. 2022 | Mardi 8 fev. 2022 | Mercredi 9 fev. 2022 | Jeudi 10 fev. 2022 | Vendredi 11 fev. 2022 |
| 09 h 00 | **10 h**  Présentation de l’ISST,  de la session &  tour de table  Jean-Michel DENIS (ISST)  Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST)  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Introduction du thème  Marc AUBRY  (FGMM-CFDT) | **Le devoir de vigilance**  1- Le cadre normatif (droit et normalisation)  Nicole MAGGI-GERMAIN  Juriste (I.S.S.T.)) | **Les enjeux environnementaux**  1- Le Pacte vert et le rôle de l’Union européenne  Thomas PELLERIN CARLIN  Politiste (Institut Jacques Delors) | **La RSE, un enjeu pour le dialogue social**  1- La RSE, le dialogue social et le dialogue avec les parties prenantes  Florent NOËL  Sciences de gestion – IAE Paris 1  Directeur du master RH&RSE  Norelia VOISEUX  Sciences de gestion – Coordinatrice projet de recherche et développement  Univ. de Montpellier  (à distance) | Travaux de groupes  Restitution  Conclusion des travaux  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Bilan de la session |
| 12 h 30 |  |  |  |  |  |
| 14h  17 h 00 - 17 h 30  Pause  17h30-18h | La RSE  Approche sociohistorique  Jean-Michel DENIS  Sociologue (I.S.S.T.)  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **17 h 30**  Débriefing de la journée  Préparation travaux du vendredi | 2- Focus sur les pratiques d’entreprise  Les bonnes pratiques de plans de vigilance, Labels de l’investissement, politiques de vote  Patrick VIALLANEX  (Forum pour l’investissement socialement responsable) – FIR  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **17 h 30**  Débriefing de la journée  Préparation travaux du vendredi | 2- L’environnement, nouvel objet de dialogue social dans l’entreprise  Nicole MAGGI-GERMAIN  (I.S.S.T.)  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **17 h 30**  Débriefing de la journée  Préparation travaux du vendredi | 2- La RSE dans le groupe Safran  Stéphane DUBOIS  Directeur des responsabilités humaines et sociétales de Safran  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **17 h 30**  Débriefing de la journée  Préparation travaux du vendredi | **FIN 13 H** |

**PRÉSENTATION DE LA SESSION**

**Public :**

Secrétaires nationaux des secteurs composant la FGMM, Fédération générale des mines de la métallurgie, mais également des secrétaires fédéraux et membres du bureau fédéral (organe décisionnaire de la fédération) ainsi que des DSC, administrateurs salariés ou membres de comités d’entreprise européen ou de groupe. Une participation de la confédération CFDT ou encore de représentants d’autres fédérations de l’industrie pourra être envisagée.

**Objectifs :**

Il s’agit d’une formation recherche qui vise à apporter aux organes fédéraux des éléments de réflexion sur un sujet qui constitue un enjeu politique pour la fédération. La formation servira de base à une déclinaison en programmes de formation internes et d’élaboration du plan de travail fédéral RSE et des actions revendicatives.

**Thématiques**

La thématique de l’environnement occupera une place particulièrement importante dans le traitement plus global de la question de la RSE qui sera, par ailleurs, appréhendée comme un élément intégré au dialogue social. La session permettra aux participants de travailler sur la capacité de l’organisation et des militants à peser sur un champ neuf afin de déterminer comment sont impliqués les acteurs syndicaux (délégué syndical ; membres des comités de groupe ; comité d’entreprise européen ; administrateurs salariés) dans une thématique qui occupe une place grandissante.

*À noter : chaque demi-journée donnera lieu à un travail de débriefing par l’ensemble des participants qui servira à la préparation des travaux du vendredi : la construction d’une réflexion collective autour du sujet de la RSE.*

*Lundi :*

* Matin (**10 h**) : l’accueil des participants sera suivi d’une présentation de l’ISST et de la session. Suivra un tour de table durant lequel les stagiaires se présenteront et formuleront leurs attentes au regard de la formation.

Le thème sera ensuite introduit par le représentant de l’organisation.

* Après-midi : l’intervention aura pour objet de revenir sur le « parcours » sociohistorique de la RSE, de la « responsabilité limitée » à la responsabilité sociale puis sociétale, des États-Unis à l’Europe, du mouvement philanthropique à la réglementation européenne. Elle visera à s’interroger sur le sens des termes pour les acteurs (entreprises, États, Union Européenne, etc.) et aux modalités pratiques de la RSE, ainsi qu’aux discours critiques tenus à son égard.

*Mardi : la journée sera plus particulièrement consacrée au devoir de vigilance*

* Matin : l’intervention présentera le cadre normatif (droit et normes Iso, notamment) encadrant la RSE. Un focus sera réalisé sur la loi n° [2017-399](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034290626/) du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre afin de permettre aux participants de mieux comprendre le contenu et les enjeux d’un thème qui acquiert progressivement une « consistance » juridique au niveau national mais aussi communautaire puisque le Parlement européen a adopté, le 10 mars 2021, une résolution « contenant des recommandations […] sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises »[[1]](#footnote-1) annonçant un projet de directive à venir.
* Après-midi : l’intervention, plus pratique, s’attachera à l’analyse des plans de vigilance mis en œuvre dans les entreprises et, plus particulièrement, à la question de la construction du référentiel permettant de déterminer une méthode d’évaluation des plans de vigilance. Plus largement, cette demi-journée sera également l’occasion d’aborder, au travers de la RSE, la question du rôle des labels et la place du CIES[[2]](#footnote-2), de l’investissement socialement responsable ou encore des fonds solidaires ainsi que du levier des politiques de vote en Assemblée générale des actionnaires des entreprises.

*Mercredi :*

* Matin : l’intervention de cadrage permettra de dresser un état des lieux autour de la question environnementale et des enjeux que représente la prise en compte de cette thématique dans les stratégies d’entreprises ou encore au sein du dialogue social.
* Après-midi : un focus sera réalisé sur la loi climat et la place désormais attribuée, dans les questions environnementales, à la consultation des CSE et à la négociation collective. La question de la GPEC sera aussi abordée dès lors l’intégration de problématiques liées à l’environnement peut être une source de transformation des emplois.

*Jeudi : la journée sera consacrée à la question de l’articulation entre RSE et dialogue social*

* Matin : la question de la RSE sera abordée sous l’angle de l’enjeu qu’elle représente la RSE pour le dialogue social, d’abord avec le GRH mais aussi dans le dialogue avec les parties prenantes de l’entreprise. La GRH est source de transformation des pratiques de gestion dès lors qu’elle devient un élément structurant pour l’entreprise. Comment, par qui est prise en charge la RSE et le dialogue avec les parties prenantes du côté de la direction de l’entreprise ? Quels sont les choix, en termes de gestion du personnel, qui sont faits par les groupes au regard des nouvelles obligations ? Comment se (re)structure l’entreprise ?
* Après-midi : l’intervention, réalisée par le DRH de Safran, permettra d’illustrer la question de l’intégration de la RSE dans le dialogue social au sein des équipes de direction ;

*Vendredi :*

* Matin : des travaux de groupes permettront de retravailler les différentes thématiques présentées dans la semaine afin de les mettre en perspective avec l’action syndicale.

FIN DE LA SESSION : 13 h

1. Résolution du Parlement européen du 10 mars 2021 contenant des recommandations à la Commission sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises [2020/2129(INL)]. [↑](#footnote-ref-1)
2. Comité Intersyndical de l’épargne salariale. [↑](#footnote-ref-2)